

CORAT RIVIERA

COMMISSION CONSULTATIVE RÉGIONALE POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

Instituée en 1987 par les dix municipalités de l'ancien district de Vevey sous la forme d'une commission intercommunale, la CORAT Riviera a pour mission d'étudier les problèmes d'aménagement du territoire qui concernent l'ensemble de la région ou une partie de celle-ci. C'est un organisme de réflexion, de concertation et de coordination à caractère consultatif, qui présente des propositions aux municipalités.

La CORAT Riviera est formée des délégués municipaux des dix communes de la Riviera responsables de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, accompagnés des chefs des services des trois villes et depuis 2011, des responsables des bureaux techniques des communes de Blonay, du cercle de Corsier (BTI) et de St-Légier – La Chiésaz, du fait du projet d'agglomération transports et urbanisation (PA T/U) Rivelac.

La commission est présidée par Mme Nicole Rimella, conseillère municipale à La Tour-de-Peilz, depuis juillet 2011.

Selon les objectifs définis par les municipalités et l'importance des dossiers à traiter, la CORAT peut désigner des groupes de travail spécifiques chargés du suivi de ces dossiers. Cas échéant, ces groupes peuvent recourir aux avis et prestations d'un consultant extérieur. Les membres de la CORAT sont régulièrement informés des démarches entreprises par les groupes de travail et de l'avancement des mandats qui leur ont été confiés lors des réunions de la commission plénière.

ACTIVITÉS 2013 DE LA CORAT PLÉNIÈRE - GÉNÉRALITÉS

Les séances de la CORAT plénière permettent à ses membres de s'informer mutuellement sur les projets et/ou réflexions en cours/à venir, dans leurs communes respectives, principalement ceux qui peuvent avoir une portée/incidence à l'échelle régionale. Elles sont aussi l'occasion de partager leurs préoccupations sur des objets divers, dont la plupart émanent du Canton et dans certains cas, de développer une position commune.

Durant l'année 2013, la CORAT plénière s'est réunie à 6 reprises, dont une séance extraordinaire, à réception du rapport d'examen provisoire de la Confédération (CH) sur le PA T/U Rivelac. Les efforts de la CORAT se sont principalement concentrés sur la conduite, la coordination et le suivi des projets à mener au sein de la Riviera, dans la suite du PA T/U Rivelac, ainsi qu'à définir les priorités pour 2014. Elle a également intensifié l'information aux Conseils communaux (CC) de la Riviera, par le biais de plusieurs communications en janvier, mai et août 2013.

Suite du PA T/U Rivelac

Pour mémoire (cf. rapport d'activités 2012), la CORAT a activement participé à la définition des modalités de travail pour la "phase de préparation à la mise en œuvre" du PA T/U Rivelac. Ainsi, sur la base des documents produits dans le cadre de la CORAT, les partenaires du PA ont validé l'organisation générale du projet et accepté une clé de répartition permettant de financer un mandat de coordination générale. Le dit mandat a été attribué au bureau team+, sur la base d'un cahier des charges et d'une offre du bureau précité et a concrètement démarré fin janvier 2013, une fois la convention de financement et le contrat de mandat signés par toutes les parties concernées.

Pour mémoire, les deux organes de pilotage du PA T/U mis en place pour cette phase sont :

- Le COPIL, composé pour l'essentiel des représentants des autorités communales et cantonales, sous la présidence de la Conseillère d'Etat Mme Métraux. Les délégués des communes de la Riviera sont pour les 9/10^{èmes} membres de la CORAT.
- Le BTC (bureau technique de coordination), réunissant les délégués des trois secteurs géographiques (Riviera / Veveyse / Haut-Lac) et du Canton de Vaud (SDT / SM), sous la présidence du coordinateur général (team+). Selon les ordres du jour, le BTC s'est élargi à d'autres partenaires (Canton de FR / MRS). Le SAI a été désigné pour représenter la Riviera.

Le COPIL et le BTC se sont réunis respectivement à 2 et à 3 reprises durant le 1^{er} semestre 2013. De plus, une délégation politique des secteurs géographiques a été convoquée en août 2013 par la présidente du COPIL, séance pour laquelle seuls 3 représentants des communes ont pu se libérer, dont deux pour la Riviera (Présidente CORAT / délégué Montreux).

L'essentiel des échanges a porté sur le rapport d'examen provisoire de la CH, la préparation de la rencontre technique avec la CH en juin 2013, le rapport technique rédigé conjointement par le SDT et le bureau MRS pour la CH, ainsi que sur la consultation fédérale sur "l'arrêté fédéral sur la libération des crédits du programme en faveur du trafic d'agglomération à partir de 2015" (fin juin - fin octobre 2013).

La majorité des points abordés ci-dessus a fait l'objet d'une concertation préalable au sein de la CORAT, qui a de cette manière, apporté une position coordonnée lors des diverses séances et informé les CC de la Riviera par des informations / communications à chaque phase importante. Sur la base de l'appréciation de la CORAT sur le rapport d'examen provisoire, le SAI a rédigé une note qui a été transmise en juin 2013 à l'ARE. S'agissant de la consultation fédérale précitée, le SDT a consulté les communes concernées fin juillet. Le SAI a rédigé un projet de réponse pour les municipalités de la Riviera, chacune pouvant l'adapter à sa convenance.

La nouvelle organisation mise en place pour la phase de préparation à la mise en œuvre a permis de travailler dans de meilleures conditions durant les premiers mois, soit jusqu'à l'arrivée de l'examen provisoire de la CH. Son résultat négatif a naturellement "ralenti" le rythme des rencontres de l'ensemble de l'agglomération, sans toutefois porter atteinte au travail mené au sein du secteur géographique de la Riviera.

TRAVAUX DE LA CORAT POUR LE SECTEUR GÉOGRAPHIQUE DE LA RIVIERA

Comme indiqué dans le rapport d'activités de 2012, les municipalités de la Riviera ont accepté d'octroyer un mandat d'appui et de coordination technique au bureau team+, afin d'accompagner la CORAT dans la conduite des travaux à mener pour le secteur géographique de la Riviera. Ce mandat s'inscrivant dans la suite du PA T/U, il a été financé dans le cadre du budget 2013 de la CIEHL, adopté par les dix CC fin 2012.

Dans le cadre de la communication d'août 2013 aux CC de la Riviera, les dix municipalités et la CORAT ont confirmé leur objectif de poursuivre le travail entrepris dans le cadre du PA T/U. En effet, des problèmes restent à résoudre, quoi qu'il en soit de l'issue définitive du PA T/U.

Le bureau team+ a rencontré dans un premier temps toutes les municipalités, afin d'établir un bilan de leurs préoccupations et déterminer les axes de travail pour la suite; il en ressort trois grandes priorités synthétisées ci-après.

- **L'accès à l'Ouest de l'agglomération :**
Constat que le contenu du PA ne permet pas d'établir le lien entre les développements prévus dans ce secteur et les problèmes de mobilité actuels / futurs à résoudre. Une étude portant sur l'Ouest de l'agglomération, dont fait partie le site stratégique La Veyre-Fenil constitue une 1^{ère} priorité pour la CORAT.
- **La RC 780a :**
Dite RC fait l'objet de plusieurs projets de mesures infrastructurelles classés en priorité A (à réaliser entre 2014 et 2018), dans le cadre du PA T/U.

En outre, une étude prospective orientée "espace public" a été menée en 2003, sous l'égide de l'ancien SAT (actuel SDT). Il apparaît comme prioritaire de coordonner le tout, en tenant compte des "coups partis".

- **Le stationnement :**

Plusieurs communes ont entrepris une politique de stationnement sur leur territoire, sans réelle coordination avec les communes voisines. Sur la base des démarches d'ores et déjà lancées, il s'agira d'assurer une cohérence d'ensemble à l'échelle de la Riviera.

A ces 3 priorités, s'ajoute celle d'informer les CC de manière plus régulière, ce qui a été fait à chaque étape importante, comme déjà indiqué. La question de l'accessibilité Est de l'agglomération a également été abordée par la CORAT, à considérer de manière plus approfondie par la suite.

Etude d'accessibilité Ouest de l'agglomération - secteur stratégique La Veyre-Fenil

Une 1^{ère} démarche portant sur le secteur stratégique La Veyre-Fenil et pilotée par le GOP (Groupe opérationnel des pôles) du Canton de VD a démarré fin 2012 (cf. rapport d'activités 2012) et pris fin en février 2013. En effet, des divergences de vues entre le GOP et la CORAT se sont confirmées tant sur le périmètre d'étude que sur la définition des problématiques à traiter.

Pour les représentants des communes concernées, team+ et le SAI, il était essentiel de pouvoir traiter conjointement les questions de mobilité et de développement actuel et potentiel de l'urbanisation et ce, sur un périmètre plus large que le seul site stratégique. A l'inverse, le GOP n'estimait pas possible d'y parvenir et a finalement poussé à dissocier les deux problématiques en traitant prioritairement celle de la mobilité.

S'agissant d'une priorité fondamentale pour la CORAT, elle a repris le pilotage de ce dossier et entrepris de lancer une "Etude d'accessibilité de l'Ouest de l'agglomération - secteur stratégique La Veyre-Fenil". Vu le périmètre étendu de l'étude et le fait qu'elle s'inscrive bel et bien dans la continuité du PA T/U, le SM s'est proposé pour cofinancer l'étude à 50%.

Un cahier des charges a été rédigé par team+, en collaboration avec le SAI et le SM. Un mandat d'étude a été octroyé à une équipe pluridisciplinaire regroupant des compétences en urbanisme et mobilité (Transitec / RR&A / Farra & Zoumboulakis architectes) pour un montant maximal fixé à Fr. 84'975.- TTC.

L'étude a été lancée en mai 2013. Ses principaux objectifs sont :

- d'évaluer la faisabilité et l'impact attendu des mesures prévues dans le PA, afin de déterminer l'offre future de transport;
- d'élaborer une stratégie d'accessibilité au secteur Ouest de l'agglomération, en tenant compte du trafic actuel et futur, soit le trafic généré par l'ensemble des urbanisations planifiées dans le périmètre. Cas échéant, compléter/adapter les mesures du PA;
- de coordonner urbanisme et transports pour le secteur stratégique, afin de projeter les affectations possibles et souhaitables, en lien avec l'urbanisation existante, les planifications en vigueur/en cours et la génération des déplacements assimilable par les réseaux routiers et de TP définis dans la stratégie d'accessibilité.

Le suivi politique a été assuré dans le cadre de la CORAT plénière et le suivi technique, par le biais d'un groupe de travail (GT) réunissant les délégués des communes et des services de l'Etat concernés. Le GOP a été invité à plusieurs reprises, à la fois à la CORAT et au GT.

Un rapport provisoire a été transmis fin octobre 2013 aux membres du GT, dont le contenu a été reconnu comme très complet, dense et sans problème de fond. Un complément a toutefois été demandé aux mandataires, afin d'établir un programme d'actions, sorte de "cahier des charges" permettant aux communes d'entreprendre directement les planifications locales à la suite de l'étude, dont le rendu final est prévu début 2014.

Les représentants des communes ont déjà pu exprimer leur satisfaction à "enfin" aboutir à une vision coordonnée dans cet important secteur de l'agglomération.

RC 780

Seconde priorité de la CORAT, il est prévu de lancer une étude sur la RC 780, s'agissant d'un axe majeur traversant la Riviera de part en part. team+ et le SAI ont proposé une démarche qui a été validée par la CORAT en septembre 2013, après une 1^{ère} discussion constructive avec le SM.

L'idée n'est pas de "repartir à zéro", mais de reprendre la base de l'étude prospective menée en 2003, comme déjà mentionné plus haut, et sur la base d'un tour d'horizon des "coups partis" avec les municipalités, d'apporter les compléments utiles en vue de la phase de mise en œuvre.

Le périmètre d'étude sera celui de la Riviera (Chardonne à Veytaux), sachant que le SM assure la coordination avec le Haut-Lac. Comme pour l'Etude Ouest aggro. :

- le pilotage se fera dans le cadre de la CORAT, en associant les services cantonaux concernés;
- le financement de l'étude est prévu dans le cadre du montant "suite études transports / urbanisation" porté au budget 2014 de la CIEHL.

Il est prévu de lancer l'étude en 2014, sur la base d'un cahier des charges qui sera rédigé par team+, en collaboration avec le SAI et le SM.

POINT SUR LES AUTRES DOSSIERS SUIVIS PAR LA CORAT

Bus du Petit Prince

Comme mentionné dans le rapport d'activités 2012, la clé de répartition portant sur le financement du Bus du Petit Prince, entre les 16 communes concernées (10 Riviera / Villeneuve / 5 Veveysse Fribourgeoise), a été modifiée en 2012 et appliquée dès 2013, suite aux modifications d'exploitation acceptées par les municipalités en question (tarif/desserte). Les frais de communication (impression/diffusion des nouveaux trajets et horaires) ont finalement été moins coûteux que ce qui avait été prévu au budget. Par contre, les résultats d'exploitation / fréquentation ne sont pas à la hauteur des projections envisagées.

Terrains de football

Pour rappel, les 10 CC de la Riviera ont adopté fin 2007 le préavis sur le financement régional de 10 terrains de football, pour un montant global et maximal de Fr. 9'890'000.-.

Comme mentionné dans les précédents rapports d'activités, 4 sites sur les 5 prévus ont été réalisés depuis :

- 2008 : - Gérénaz, sis à / propriété de La Tour-de-Peilz;
- La Veyre-d'En-Haut, sis à St-Légier-La Chiésaz / propriété de Vevey.

- 2009 : - Praz-Dagoud, sis à / propriété de St-Légier-La Chiésaz.

- 2011 : - Coppet I, sis à / propriété de Vevey.

La dernière "pierre à l'édifice" porte sur le remplacement des terrains de football à Rennaz, propriété de la commune de Montreux. Ayant dû renoncer à réaliser les nouveaux terrains sur le site de la Tronchenaz à Villeneuve, la commune de Montreux s'est centrée sur les possibilités du site de la Saussaz, sis sur son territoire.

L'année 2013 a été marquée par une avancée significative, sachant que la phase d'études a été finalisée par :

- l'adoption par le CC et l'approbation par le Canton du PPA "Saussaz Est" (stade régional d'athlétisme / vestiaires);
- l'adoption par le CC du PPA "Saussaz Ouest", dont l'approbation par le Canton est en cours (terrains de football / accès / parking).

Les appels d'offres de marchés publics ont été lancés en août pour le 1^{er} et en octobre pour le 2nd.

La réalisation des terrains est planifiée de mai 2014 à septembre 2015.

En conséquence, il est prévu que les contributions des communes soient facturées en 2015, une fois les terrains réalisés et sur la base du décompte final.

LEXIQUE D'APPUI

ARE	Office fédéral du développement territorial
BTC	Bureau technique de coordination
BTI	Bureau technique intercommunal (Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny)
CC	Conseil communal
CH	Confédération
CIEHL	Communauté Intercommunale d'Equipement du Haut-Léman
COFIL	Comité de pilotage
CORAT	Commission régionale d'aménagement du territoire de la Riviera
FR	Canton de Fribourg
GOP	Groupe opérationnel des pôles (Canton de Vaud)
GT	Groupe de travail
MRS	Bureau Müller, Romann et Schuppisser (auteur du projet d'agglomération)
PA T/U	Projet d'agglomération transports et urbanisation
PPA	Plan partiel d'affectation
RC	Route cantonale
SAI	Service des affaires intercommunales de la Riviera
SDT	Service du développement territorial (Canton de Vaud)
SM	Service de la mobilité (Canton de Vaud)
VD	Canton de Vaud

Vevey, le 19 mars 2014 / CRO/LMS/nc